

Paris, le 18 novembre 2004
N°186/H450

Conférence de presse du 16 novembre 2004

Dossier de presse

France, portrait social

Édition 2004-2005

AU SOMMAIRE DU DOSSIER DE PRESSE

	PAGE
I - « FRANCE, PORTRAIT SOCIAL »	3
II - SOMMAIRE DE L'OUVRAGE	4
III - VUE D'ENSEMBLE	5
➤ L'emploi et les revenus subissent le ralentissement de la croissance en 2003	5
➤ Encadré : Les indices de prix par catégorie de ménages	9
IV - LES DOSSIERS DE « FRANCE, PORTRAIT SOCIAL - ÉDITION, 2004-2005 »	
➤ Que deviennent les bacheliers après leur baccalauréat ?	10
➤ La formation professionnelle des chômeurs	13
➤ L'activité professionnelle des personnes handicapées	17
V - QUELQUES FICHES THÉMATIQUES PROPOSÉES DANS L'OUVRAGE	20
➤ Fiche 18 / Culture	20
➤ Fiche 19/ Loisirs et modes de vie	21
➤ Fiche 22/ Logement	22
➤ Fiche 23/ Dépenses de logement	23
➤ Fiche 33/ Cadrage international : état de santé de la population	24
➤ Fiche 34/ Cadrage international : protection sociale	25

I - FRANCE, PORTRAIT SOCIAL

ÉDITION 2004-2005

L'Insee propose aujourd'hui la huitième édition de « *France, portrait social* ». Fruit d'une collaboration entre l'Insee et les services statistiques publics, cet ouvrage synthétique fournit un bilan annuel de la société française et de ses évolutions.

Le volume s'articule en trois parties.

En premier lieu, il dresse un bilan de l'année 2003 et du premier semestre 2004. Dans cette partie, un des encadrés (*cf. page 47 de l'ouvrage*) est consacré aux évolutions des indices de prix par catégorie de ménages. La vue d'ensemble propose également divers éclairages sur l'emploi, les salaires, la consommation, la protection sociale, la redistribution, l'éducation ou encore la démographie de la France.

Ensuite, l'ouvrage développe trois thèmes particuliers sous la forme de dossiers détaillés :

- ⇒ le devenir des bacheliers après leur baccalauréat ;
- ⇒ la formation professionnelle des chômeurs ;
- ⇒ l'activité professionnelle des personnes handicapées.

Enfin, le volume propose 34 fiches qui présentent un ensemble d'indicateurs du champ social, avec les principaux chiffres et les commentaires essentiels à l'appui. Six de ces fiches proposent des comparaisons internationales.

France, portrait social

Édition 2004-2005

272 pages - 15 euros

En vente en librairie

et dans les points de vente Insee (01 41 17 66 11)

II - SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

➤ AVANT PROPOS

➤ VUE D'ENSEMBLE

Emploi et chômage

L'emploi baisse en 2003 pour la première fois depuis dix ans

Salaires et négociation collective

Des hausses de salaires modérées malgré la forte revalorisation des salaires minimaux

Consommation et revenus

La baisse du taux d'épargne permet de maintenir la croissance de la consommation

Protection sociale

Tirés par les dépenses de santé, les comptes sociaux subissent aussi le ralentissement de la croissance

Redistribution

2000-2003 : une période de réformes du système de redistribution

Éducation

15 millions d'élèves, d'apprentis et d'étudiants

Démographie

La population croît à un rythme moins soutenu en France comme en Europe

➤ CHRONOLOGIE

Année 2003 et premier semestre 2004

➤ DOSSIERS

Que deviennent les bacheliers après leur baccalauréat ?

La formation professionnelle des chômeurs

L'activité professionnelle des personnes handicapées

➤ FICHES THÉMATIQUES

1 - Environnement macro-économique	2 - Population active	3 - Emploi
4 - Chômage	5 - La politique de l'emploi	6 - Population scolaire et universitaire
7 - Réussite au baccalauréat	8 - Formation et emploi	9 - Dépenses d'éducation
10 - Salaires du secteur privé et semi-public	11 - Salaires de la Fonction publique	12 - Durée et conditions de travail, négociation collective
13 - Revenus, transferts et prélèvements obligatoires	14 - Revenus et pauvreté	15 - Consommation et épargne des ménages
16 - Opinions des Français sur la situation économique	17 - Parité entre hommes et femmes	18 - Culture
19 - Loisirs et modes de vie	20 - Sécurité, justice pénale	21 - Justice civile
22 - Logement	23 - Dépenses de logement	24 - Démographie
25 - Population immigrée	26 - État de santé de la population	27 - Dépenses de santé
28 - Protection sociale	29 - Cadrage international : emploi, chômage	30 - Cadrage international : éducation
31 - Cadrage international : consommation, modes de vie	32 - Cadrage international : démographie	33 - Cadrage international : état de santé de la population
34 - Cadrage international : protection sociale		

III - VUE D'ENSEMBLE

L'emploi et les revenus subissent le ralentissement de la croissance en 2003

En 2003, l'activité économique de la France ralentit pour la troisième année consécutive, comme dans l'ensemble de la zone euro. Malgré une conjoncture nettement plus favorable au second semestre qu'au premier, le produit intérieur brut (PIB) ne s'accroît que de 0,5 % en volume sur l'année 2003, après + 1,2 % en 2002 et + 2,1 % en 2001. L'amélioration de la conjoncture entamée mi-2003 se poursuit au début de l'année 2004.

En 2003, l'emploi diminue et le chômage progresse

Pour la première fois depuis dix ans, l'emploi total diminue : en 2003 la France perd environ 80 000 postes, tous secteurs confondus. En 1993, elle en avait perdu plus de 200 000. Cette baisse s'inscrit dans le ralentissement de l'économie entamé depuis le pic de créations d'emploi en 2000 : + 620 000 puis + 270 000 en 2001 et + 150 000 en 2002. Elle est surtout sensible dans l'industrie ; le secteur tertiaire essentiellement marchand, moteur de la croissance en emploi les années passées, est moins dynamique en 2003.

Les entrées dans les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi marchand continuent de se replier : 611 000 demandes sont enregistrées en 2003, contre 650 000 en 2002 (- 6 %). Cette tendance s'observe également pour l'emploi aidé dans les secteurs essentiellement non marchands (santé, action sociale, éducation et administration publique) : le nombre d'entrées poursuit la baisse entamée depuis 1999 : - 17,6 % entre 2002 et 2003.

Les autres formes temporaires d'emploi sont également en repli. Au total, les 2,9 millions d'emplois à durée limitée (contrats à durée déterminée, contrats aidés, intérim, apprentissage) représentent 13,2 % de l'emploi salarié, contre 13,7 % en 2002. Après une progression soutenue dans les années quatre-vingt-dix (de 11,9 % des personnes en emploi en 1990 à 17,2 % en 1999), le travail à temps partiel tend ensuite à décroître : il concerne 16,5 % des personnes en emploi en 2003, soit 0,7 point de moins que quatre ans plus tôt. Comme en 2002, 1 200 000 personnes ont travaillé moins qu'elles ne l'auraient souhaité. Le taux de sous-emploi parmi les personnes à temps partiel s'établit en 2003 à 27,5 %.

En moyenne annuelle, la population active s'élève à 27,1 millions de personnes en 2003, en hausse de 110 000 personnes par rapport à 2002. Malgré cette faible progression de la population active, l'atonie de l'emploi conduit à une hausse du chômage : le taux de chômage progresse de 0,6 point entre fin 2002 et fin 2003. La dégradation du marché du travail est surtout sensible au début de l'année ; le chômage n'augmente pratiquement pas entre septembre 2003 et juin 2004 et le taux de chômage s'établit à 9,9 % de la population active fin juin 2004 (cf. tableau 1).

Tableau 1

Taux de chômage au sens du BIT par sexe et classe d'âge au 31 décembre de l'année en données corrigées des variations saisonnières (en %)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004 (1)
Ensemble	10,2	8,9	8,8	9,3	9,9	9,9
Hommes	8,6	7,3	7,7	8,3	9,0	8,9
15-24 ans	17,5	15,4	16,8	19,2	20,2	20,5
25-49 ans	7,7	6,5	6,8	7,0	7,8	7,8
50 ans ou plus	7,4	5,8	5,9	6,8	7,0	6,8
Femmes	12,0	10,7	10,2	10,5	11,0	10,9
15-24 ans	23,0	21,1	21,4	21,5	22,6	22,7
25-49 ans	11,5	10,3	9,7	9,9	10,5	10,3
50 ans ou plus	8,5	7,5	7,1	7,6	8,0	7,8

(1) Au 30 juin.
Source : Insee.

La remontée du chômage en 2003 affecte toutes les catégories de population : les jeunes comme les plus âgés, les hommes comme les femmes, les diplômés comme les non-diplômés. Le chômage de longue durée progresse également : au quatrième trimestre 2003, 1 140 000 chômeurs recherchent un emploi depuis plus d'un an.

La croissance des revenus marque le pas en 2003

L'évolution du salaire mensuel brut de base dans le secteur privé reste proche en 2003 des années précédentes : + 2,4 % en moyenne annuelle, après des hausses de 2,5 % en 2002 et 2,4 % en 2001. Son pouvoir d'achat ralentit cependant : il n'augmente que de 0,2 % en moyenne, après des hausses de 0,7 % en 2002 et 0,8 % en 2001. La progression du chômage crée un contexte défavorable aux augmentations de salaires, même si ces dernières sont soutenues par les fortes revalorisations des salaires minimaux.

Faiblesse de l'emploi et hausses de salaires modérées limitent la progression des revenus d'activité. Ce ralentissement se combine à une nouvelle baisse des revenus financiers, à une moindre croissance des prestations sociales et à une progression des impôts. Au total, le revenu disponible brut des ménages ne progresse que de 2,3 % en 2003, après trois années de croissance supérieure à 4 %. Son pouvoir d'achat augmente de 0,3 %, soit la plus faible hausse observée depuis 1996.

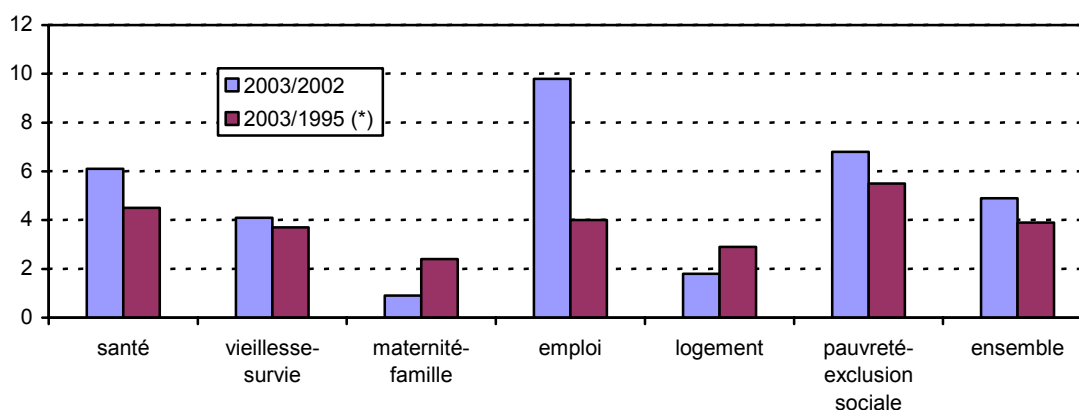
Entre 1996 et 2001, date des dernières données détaillées disponibles, le niveau de vie annuel moyen des personnes résidant en métropole a progressé de 10 % en euros constants. Cette progression, qui a coïncidé avec l'amélioration de la conjoncture, s'est faite au rythme annuel de 2,4 % à partir de 1998. C'est aux deux extrémités de l'échelle des revenus que le niveau de vie moyen des individus a le plus progressé en six ans. Dans le même temps, la pauvreté monétaire relative a diminué. Si l'on retient un seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian, le taux de pauvreté monétaire, c'est-à-dire la proportion d'individus vivant sous ce seuil, est passé de 7,2 % en 1996 à 6,1 % en 2001. Cela représente un nombre de 3,6 millions de personnes pauvres en 2001 ; il y en avait 4,1 millions en 1996.

Tirées par les prestations santé et chômage, les dépenses sociales connaissent une hausse sensible

En 2003, les prestations de protection sociale versées par l'ensemble des régimes progressent de 4,9 % en euros courants. Leur part dans le PIB atteint 29,9 %. Depuis 2001, le solde du compte de la protection sociale se dégrade, les emplois augmentant plus vite que les ressources. Si le solde courant était encore positif en 2002, il devient largement déficitaire en 2003, de 7,9 milliards d'euros. La tendance à la hausse est marquée pour les prestations vieillesse et santé, mais aussi, en lien avec la conjoncture difficile sur le marché du travail, pour celles liées au chômage et à la perte d'emploi ou à la pauvreté et l'exclusion sociale (cf. graphique 1). En revanche, les prestations maternité et famille progressent peu, sous l'effet de la stabilisation des naissances et de la revalorisation modérée des prestations.

Graphique 1

Taux d'évolution des prestations de protection sociale par risque



(*) Évolution en moyenne annuelle.

Source : ministère de la Santé et de la Protection sociale, Drees, comptes de la protection sociale.

L'impact des prélèvements et transferts sur la distribution des revenus

Les différentes composantes du système de prélèvements et transferts conduisent à une réduction des inégalités de revenus au sein de la population. Si l'on ne tient compte que des revenus initiaux (revenus d'activité et de remplacement), le niveau de vie moyen des 20 % d'individus les plus aisés vaut 7,3 fois celui des 20 % les plus pauvres. Après prise en compte des prélèvements directs et des prestations sociales, ce rapport s'établit à 3,8. Le système socio-fiscal opère en effet un transfert de revenus des plus aisés vers les plus modestes. En plus de cette redistribution verticale substantielle, il entraîne aussi une redistribution des ménages sans enfant vers les ménages avec enfants à charge.

Entre 2000 et 2003, plusieurs réformes de la législation fiscale et sociale ont été mises en œuvre, en particulier la réforme des aides au logement dans le secteur locatif, la baisse des taux d'imposition de l'impôt sur le revenu et l'instauration de la prime pour l'emploi. Elles étaient destinées à alléger les prélèvements sur les ménages, ainsi qu'à rendre le travail plus rémunérateur. Elles sont intervenues dans une période qui a par ailleurs connu de fortes revalorisations du SMIC. Ces trois réformes ont touché l'ensemble de l'échelle des niveaux de vie. En montants, les gains de niveau de vie qu'elles ont entraînés sont d'autant plus élevés que les individus sont aisés (*cf. tableau 2*). En part du revenu initial, elles ont en revanche été un peu plus favorables aux deux extrêmes que pour les classes intermédiaires. Ainsi, les prestations, qui majorent de 53 % le revenu initial des 20 % d'individus les plus modestes, n'auraient représenté que 50 % de celui-ci si la législation n'avait pas changé entre 2000 et 2003. De même, les prélèvements nets des prestations, qui diminuent de 20 % le niveau de vie des individus les plus aisés, l'auraient réduit de 22 %. Pour les classes intermédiaires, les réformes se sont traduites par une augmentation globale un peu moins forte du niveau de vie, de l'ordre de 1,7 %.

Ces gains liés aux réformes ont transité par des canaux différents selon le niveau de vie : via les réductions d'impôt pour les individus les plus aisés, via la réforme des aides au logement et la prime pour l'emploi pour les plus modestes. Ils ont cependant été très limités pour les personnes modestes sans revenu d'activité, notamment les allocataires de minima sociaux, ces réformes visant notamment à améliorer la rémunération du travail.

Tableau 2
L'impact redistributif des réformes mises en oeuvre de 2000 à 2003 (1)

(en euros annuels)

	Quintiles de la population (2)				
	1	2	3	4	5
Niveau de vie avant redistribution	5 620	11 610	16 280	21 820	41 110
Niveau de vie après redistribution à législation inchangée	8 430	11 720	14 940	19 090	31 940
Niveau de vie après redistribution avec réformes	8 610	11 920	15 230	19 450	32 920
Gain aux réformes					
En montant (par équivalent adulte)	180	200	290	360	980
En part du revenu initial	3,2 %	1,7 %	1,8 %	1,6 %	2,4 %
Répartition du gain de niveau de vie par réforme					
Gain en aide au logement	94	33	3	1	0
Prime pour l'emploi	77	90	79	41	9
Gain en impôt sur le revenu	7	72	203	325	965

(1) Aides au logement dans le secteur locatif, prime pour l'emploi, impôt sur le revenu

(2) Chaque quintile regroupe 20 % des individus, classés par ordre croissant de niveau de vie.

Champ : individus appartenant à des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGI, enquête revenus fiscaux 2001 (actualisée 2003), modèle INES, calculs Drees et Insee.

Le nombre d'étudiants continue de progresser

Pour l'année scolaire 2003-2004, la France compte près de 15 millions d'élèves, d'apprentis et d'étudiants, soit 0,4 % de plus qu'en 2002-2003. En lien avec les évolutions démographiques, la baisse des effectifs scolarisés s'est arrêtée dans le premier degré. Elle se poursuit en revanche dans le second degré, tout particulièrement au collège, à la fois du fait de facteurs démographiques et de la baisse des taux de redoublement.

Le redoublement est une pratique en recul également sur longue période. En fin d'école primaire, moins d'un élève sur cinq a répété une classe au moins une fois, alors que c'était le cas d'un sur deux au début des années soixante. Au collège et au lycée, les évolutions sont plus contrastées selon les classes et les périodes. Le redoublement y reste relativement fréquent en seconde et terminale (où il concerne respectivement 15 et 13 % des élèves), et dans une moindre mesure en sixième et quatrième (9 %). Au total sur l'ensemble de la scolarité, il concerne encore la majorité des élèves.

Dans l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants progresse de 2,1 %, toutes formations confondues. À l'université, les évolutions sont toutefois variables selon les filières et les cycles ; en premier cycle universitaire, la hausse est la plus vive dans la filière Santé (+ 14,5 %), alors que les effectifs de la filière Sciences sont en baisse. Le nombre d'étudiants progresse dans presque toutes les filières du second cycle universitaire (+ 2,5 % en moyenne). Le troisième cycle continue à attirer de plus en plus d'étudiants (+ 5,2 % globalement), avec une hausse dans toutes les disciplines (de 3,0 % en Santé à 11,7 % en STAPS et en Sciences économiques et gestion). On y compte en particulier un quart d'étudiants étrangers, venus pour la grande majorité d'entre eux suivre leurs études supérieures en France après leur baccalauréat.

Une moindre croissance démographique en France et en Europe

Au 1^{er} janvier 2004, la population française, avec 61,7 millions d'habitants, représente 16 % de la population de l'Union européenne (quinze pays à cette date). Comme la majorité des pays de l'Union, la France fait face à une moindre croissance de sa population (+ 289 000 personnes en 2003, soit + 0,5 %). Au niveau européen, la population augmenterait en 2003 de 1,3 million de personnes, soit une hausse de 0,3 %.

En 2004, dix nouveaux pays rejoignent l'Union européenne. Cet ensemble a un régime démographique différent de celui de l'Europe des Quinze : accroissement naturel négatif (les décès l'emportent sur les naissances et la fécondité est faible), solde migratoire peu élevé et population plus jeune. L'élargissement de l'Union européenne à vingt-cinq devrait donc se traduire par une moindre croissance démographique et par un léger rajeunissement de la population. La proportion de jeunes de moins de 20 ans est en moyenne de 22,4 % pour l'Europe des Quinze et serait portée à 22,8 % pour l'Union à vingt-cinq, tandis que celle des personnes de 65 ans ou plus passerait de 16,8 % à 16,3 %.

En France, l'année 2003 est marquée par une stabilité des naissances et une hausse du nombre de décès de 3 % par rapport à l'année précédente. Cette dernière s'explique presque en totalité par la mortalité exceptionnellement élevée observée lors de la canicule du mois d'août (+ 60 % du 1^{er} au 20 août selon l'Inserm). Cette surmortalité a été dans toutes les classes d'âge plus élevée pour les femmes que pour les hommes, conduisant à une légère régression transitoire de l'espérance de vie à la naissance des femmes.

Encadré : Les indices de prix par catégorie de ménages

L'indice des prix à la consommation (IPC) reflète l'évolution du prix d'un panier de biens et services représentant la consommation de l'ensemble des ménages résidant sur le territoire national. Mais chaque catégorie de la population a sa propre structure de consommation, en particulier en fonction de son âge ou de son niveau de vie.

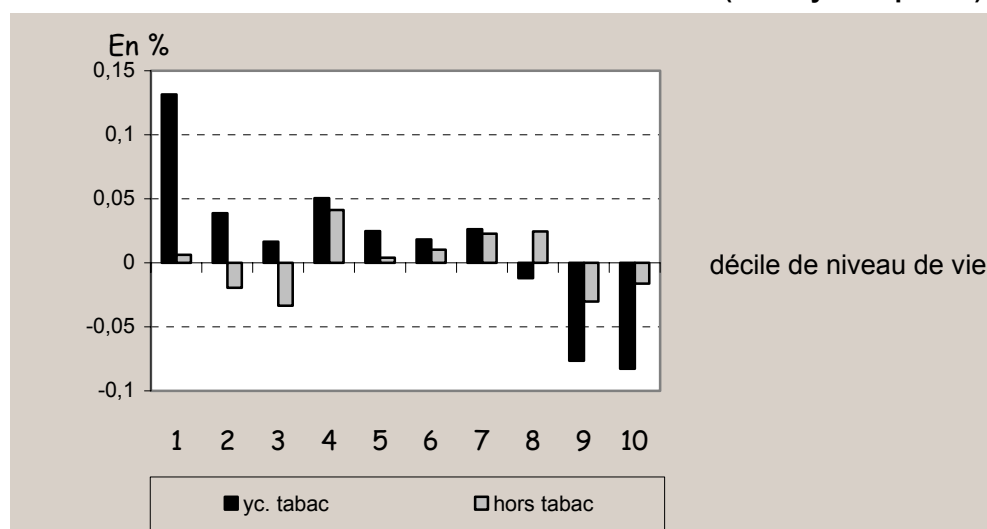
Le prix du panier de biens des ménages modestes augmente un peu plus vite que celui du panier des catégories aisées

Même si les écarts sont faibles, sur la période 1998-2004, le prix du panier de biens des ménages modestes augmente cependant un peu plus vite que celui du panier des catégories aisées. L'indice des prix des 10 % de ménages les plus modestes est ainsi en moyenne supérieur de 0,13 % par an à l'indice d'ensemble, tandis que l'indice des prix des 10 % de ménages les plus aisés lui est en moyenne inférieur de 0,08 % par an (cf. graphique ci-dessous). Les écarts tendent par ailleurs à se creuser au fil du temps. Des écarts de même sens s'observent en fonction de la catégorie socioprofessionnelle : l'IPC catégoriel des ouvriers augmente à un rythme annuel supérieur de 0,08 % à celui de l'ensemble, celui des cadres à un rythme inférieur de 0,07 %. En revanche, si les structures de consommation sont nettement différenciées selon l'âge, les indices de prix par tranche d'âges diffèrent très peu de l'indice usuel : celui des ménages de 75 ans ou plus lui est supérieur de 0,05 % en moyenne par an, celui des ménages de moins de 30 ans inférieur de 0,01 %.

Graphique

Écart entre indices des prix par niveau de vie et indice d'ensemble

(en moyenne par an)



Source : Insee.

La principale contribution aux écarts est celle du tabac

Le tabac est le principal responsable des écarts observés entre indices de prix par niveau de vie. En effet, l'indice de prix élémentaire du tabac est celui qui a le plus augmenté depuis 1998 (+ 60 %), or il pèse trois fois plus dans les dépenses de consommation des 10 % de ménages les plus modestes que dans celles des 10 % de ménages les plus aisés. Hors tabac, les écarts entre indices par niveau de vie deviennent très faibles.

En revanche, des écarts apparaissent en fonction de l'âge. Sur la période 1998-2004, l'indice des prix hors tabac des ménages de 75 ans ou plus est supérieur de 0,16 % en moyenne par an à l'indice d'ensemble, et celui des moins de 30 ans lui est inférieur de 0,09 %. À l'origine de ces écarts, on trouve principalement les services domestiques et les fruits, dont les prix ont fortement augmenté et que les ménages âgés consomment davantage que la moyenne, même si à l'inverse, les produits et appareils médicaux (y compris médicaments), eux aussi davantage consommés par les ménages âgés, ont vu leurs prix baisser sur la période.

IV - LES DOSSIERS DE FRANCE, PORTRAIT SOCIAL

Que deviennent les bacheliers après leur baccalauréat ?

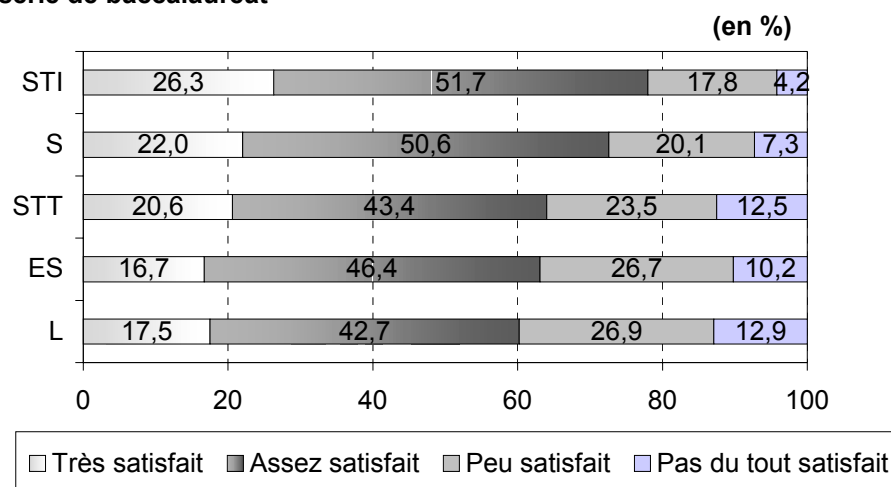
L'année suivant l'obtention de leur baccalauréat, près de neuf bacheliers sur dix poursuivent leurs études. Cette proportion est restée constante entre 1996 et 2002, tout comme celle des jeunes d'une génération obtenant le baccalauréat (62 % en 2002). Au-delà de cette stabilité apparente, des évolutions se dégagent : la désaffection des bacheliers des séries générales à l'égard du premier cycle universitaire, une plus grande satisfaction de ceux des séries technologiques quant à leur orientation ou encore l'augmentation des poursuites d'études des bacheliers professionnels. L'impact des enseignants dans le choix d'une orientation est clairement mis en évidence. Globalement, les nouveaux étudiants se montrent plus satisfaits de leur formation en 2002 qu'en 1996.

Le rôle de l'information dans le choix d'une orientation s'est accru ces dernières années, compte tenu de l'arrivée de nouveaux publics dans l'enseignement supérieur et de la diversification croissante de l'offre de formation. Les moyens pour se renseigner sur les différentes filières sont nombreux (journées portes ouvertes, brochures, internet...), mais c'est auprès de leurs enseignants que les bacheliers trouvent l'information la plus personnalisée.

Deux nouveaux bacheliers sur trois sont satisfaits de l'information qu'ils ont reçue sur le choix des orientations possibles après leur série de bac (cf. graphique ci-dessous). L'insatisfaction est en revanche plus grande sur les débouchés professionnels des différentes filières : près d'un nouveau bachelier sur deux en fait part.

Graphique

Taux de satisfaction à l'égard de l'information reçue sur le choix des orientations après leur série de baccalauréat



Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep, panel de bacheliers 2002.

Désaffection des bacheliers généraux à l'égard du premier cycle universitaire

Premier constat : la part des bacheliers généraux s'engageant dans le premier cycle universitaire a diminué de 5 points entre 1996 et 2002. En 2002, les bacheliers généraux se dirigent plus souvent vers l'université quand ils sont « en retard », c'est-à-dire quand ils ont obtenu leur bac à 19 ans ou plus, que quand ils sont « à l'heure » (cf. tableau 1 page suivante). Le choix de ces derniers se déplace vers les écoles recrutant après le bac et les Instituts Universitaires de Technologie (IUT). Cette diminution des inscriptions en premier cycle universitaire a été inégale selon la série. Elle est relativement limitée pour ceux de la série économique et sociale (ES) (58,6 % en 1996, 56,9 % en 2002), un peu plus nette pour les bacheliers des séries littéraires (L), qui restent cependant les plus nombreux à s'orienter vers les Diplômes d'Études Universitaires Générales (DEUG) (71,8 % en 1996 et 68,6 % en 2002). La baisse touche en fait plus particulièrement les bacheliers des séries

scientifiques (S) (sept points en moins entre 1966 et 2002), mais elle n'affecte que les inscriptions dans les disciplines scientifiques du DEUG. L'incertitude concernant les débouchés explique sans doute en partie cette situation : le sentiment d'un manque d'information dans ce domaine est très fort parmi les bacheliers S inscrits dans cette filière.

Tableau 1

Poursuite d'études des bacheliers selon les principales séries du baccalauréat général et technologique

(en %)

	Séries du baccalauréat général et technologique									
	ES		L		S		STI		STT	
	1996	2002	1996	2002	1996	2002	1996	2002	1996	2002
CPGE	5,3	5,7	6,5	7,9	24,9	25,4	1,1	4,3	0,6	0,4
1 ^{er} cycle universitaire	58,6	56,9	71,8	68,6	49,4	43,6	4,2	7,0	22,7	20,9
IUT	13,2	12,6	1,6	1,6	13,0	15,0	13,8	15,8	9,3	9,8
STS	10,7	9,8	8,6	5,9	5,3	5,0	67,6	63,1	53,9	49,5
Autres formations	10,3	12,0	8,1	12,4	6,5	9,7	5,6	4,4	5,6	8,0
Total poursuites d'études	98,1	97,0	96,6	96,4	99,1	98,7	92,3	94,6	92,1	88,6
<i>Part dans l'ensemble des bacheliers</i>	<i>14,9</i>	<i>16,8</i>	<i>14,1</i>	<i>10,4</i>	<i>27,6</i>	<i>27,7</i>	<i>8,3</i>	<i>8,3</i>	<i>14,7</i>	<i>15,8</i>

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep, panels de bacheliers 1996 et 2002.

Amélioration de l'orientation des bacheliers technologiques

Autre constatation, la part des bacheliers technologiques ayant pu s'orienter en 2002 dans la filière de leur choix est en hausse : 83 % en 2002 contre 77 % en 1996. En particulier la part des bacheliers technologiques inscrits par défaut à l'université diminue. Cependant les bacheliers technologiques âgés de 19 ans ou plus poursuivent moins en STS en 2002 qu'en 1996. Au sein des bacheliers technologiques, les écarts se creusent : les plus « en retard » sont moins bien accueillis dans les filières technologiques courtes et se retrouvent ainsi plus souvent à l'université.

Augmentation des poursuites d'études des bacheliers professionnels

Malgré un contexte de l'emploi plus favorable qu'en 1996, les bacheliers professionnels prolongent plus souvent leurs études : 9 % s'inscrivent dans des formations de courte durée à caractère professionnel et 36 % rejoignent l'enseignement supérieur. La part des bacheliers professionnels poursuivant leurs études en alternance a augmenté de 6 points entre 1996 et 2002. Ce développement des études en alternance touche également, mais dans une moindre mesure, les bacheliers technologiques. Il constitue un autre trait des évolutions entre 1996 et 2002, en partie en raison des incitations données aux entreprises pour ces types de contrats (qualification et apprentissage).

Le genre dans le choix de l'orientation : les modèles traditionnels persistent

Malgré les évolutions constatées en matière d'orientation, des facteurs « récurrents » interviennent dans les choix d'orientation des bacheliers. Le genre de l'élève joue ainsi un rôle très important. En comparant les bacheliers et les bachelières S de 18 ans des cohortes 1996 et 2002, on constate que les disparités dues au sexe perdurent. Les filles s'orientent moins souvent dans les filières sélectives (Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE) et IUT : 32 % contre 58 %), tandis qu'elles sont toujours plus nombreuses dans les formations de santé. Les modèles traditionnels persistent dans les choix professionnels : 4 bachelières S sur dix sont attirées par les professions médicales, paramédicales ou sociales et une sur dix par l'industrie ou l'informatique.

L'influence déterminante des enseignants

L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » de l'effet des différentes caractéristiques des bacheliers sur leur choix d'orientation montre l'importance déterminante des enseignants. Ainsi le fait pour un élève d'avoir bénéficié ou non de leurs conseils exerce une influence presque aussi forte sur son inscription en CPGE que les variables scolaires. Un élève ira plus souvent dans cette filière s'il a eu l'occasion de parler avec ses enseignants de son orientation.

Des souhaits de poursuite d'études à bac+3 en augmentation

Le niveau d'études final souhaité par les nouveaux bacheliers à leur entrée dans l'enseignement supérieur est très différent selon l'orientation qu'ils ont prise. Les intentions de sorties à bac+2 sont plus fréquentes parmi les bacheliers ayant intégré une filière technologique courte, mais elles sont en baisse sensible depuis 1996. Les souhaits de poursuite des études jusqu'au niveau licence ou bac+3 augmentent, sans doute en liaison avec les changements introduits par l'harmonisation européenne des diplômes. Les garçons, plus nombreux en CPGE sont aussi plus nombreux à souhaiter poursuivre des études longues que les filles.

Une situation d'emploi majoritaire parmi ceux qui ont interrompu leurs études

88 % des bacheliers poursuivent des études supérieures. Que font les autres ? Deux sur trois sont issus des séries professionnelles, ils sont souvent plus âgés et près de neuf sur dix sont les premiers de leur famille à accéder au baccalauréat. Pour expliquer l'arrêt de leurs études, deux raisons sont le plus souvent invoquées, particulièrement par les bacheliers professionnels : ils « en avaient assez des études » (34 %) ou ils avaient trouvé un emploi (29 %). De leur côté, les bacheliers technologiques n'ayant pas poursuivi leurs études avancent le plus souvent qu'ils n'ont « pas pu s'inscrire là où ils voulaient » (34 %).

Parmi tous ceux qui ont interrompu leurs études, 38 % pensent se réinscrire dans une formation à la rentrée suivante ou plus tard, alors qu'ils n'étaient que 33 % en 1996.

La première année dans l'enseignement supérieur

De manière générale, les nouveaux bacheliers sont satisfaits de leur formation, mais ceux qui se sont inscrits dans le premier cycle universitaire sont très critiques sur le suivi et l'encadrement.

La difficulté la plus souvent rencontrée par les nouveaux étudiants est celle à s'organiser dans leur travail, particulièrement en CPGE et en DEUG (cf. tableau 2). C'est parmi les nouveaux inscrits en STS que les problèmes financiers et matériels sont le plus souvent soulevés.

Tableau 2

Difficultés rencontrées par les bacheliers au cours de la 1^{re} année d'études supérieures selon leur filière

Difficultés...	(en %)				
	Ensemble des bacheliers	CPGE	1 ^{er} cycle universitaire	IUT	STS
... à s'organiser dans leur travail	41,1	49,1	51,0	37,0	30,2
... à suivre dans leurs études	32,7	40,5	40,0	27,4	29,0
... financières	28,0	9,3	28,6	22,6	31,8
... matérielles (transport, logement)	23,6	14,6	22,5	23,4	26,0
... personnelles (isolement, santé...)	21,5	18,6	24,4	15,2	20,3

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep, panel de bacheliers 2002.

Seul un nouvel étudiant sur quatre déclare n'avoir rencontré aucune difficulté lors de sa première année d'études supérieures ; toutefois les abandons en cours d'année sont rares.

IV - LES DOSSIERS DE FRANCE, PORTRAIT SOCIAL

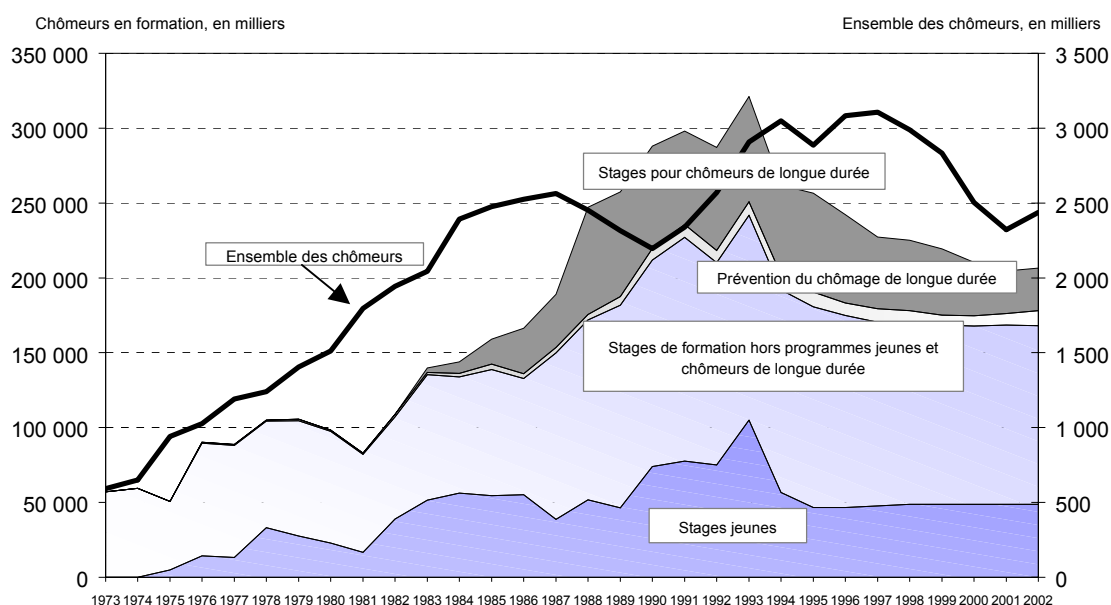
La formation professionnelle des chômeurs

Le marché du travail en France et dans une grande partie des pays européens est marqué par une forte récurrence du chômage dans les parcours professionnels ainsi que par la persistance d'un chômage de longue durée. Un nombre important de chômeurs restent ainsi exclus de l'emploi ou sont, notamment en début de vie active, durablement affectés sur des postes temporaires et peu qualifiés. L'organisation de stages de formation pour les chômeurs a été historiquement l'un des premiers outils privilégiés par les pouvoirs publics pour lutter contre ce problème structurel.

Environ 650 000 chômeurs entrés en formation en 2002

650 000 chômeurs ont débuté une formation en 2002. Au 1^{er} juillet de la même année, 200 000 étaient en train de suivre une formation, un effectif quatre fois plus important que celui de 1973 (cf. graphique ci-dessous). Cependant, dans le même temps, le nombre de chômeurs total a été multiplié par cinq, ce qui relativise l'accroissement des stages de formation.

Jusqu'en 1993, les stages de formation se développent fortement, notamment pour lutter contre le chômage de masse qui apparaît suite au premier choc pétrolier en 1973, puis pour parer au chômage de longue durée. Depuis 1994, on assiste à une réduction du nombre de stages de formation. Cette réduction s'accompagne d'une diversification des instruments de lutte contre le chômage tels que la baisse du coût du travail et l'accompagnement personnalisé des chômeurs.

Graphique**Évolution des stocks annuels moyens des chômeurs en formation et de l'ensemble des chômeurs**

Sources : Dares, Unedic, Cnasea, Afp, ANPE ; calculs Dares.

À l'origine, la formation continue est un moyen d'adapter les compétences aux besoins de l'appareil productif

Au début des années 70, dans un contexte de plein emploi et de mutations économiques (essor du secteur tertiaire, progrès technologique), la formation continue a pour but de prévenir les pénuries de main-d'œuvre, d'adapter la population active aux besoins de l'appareil productif et de favoriser la promotion sociale.

De 1983 à 1993 : l'État se recentre sur la formation des publics spécifiques et confie les stages généraux aux conseils régionaux

À partir de 1973, le niveau de chômage ne cesse d'augmenter, puis au chômage de masse s'ajoute le chômage de longue durée. Après avoir centré sa politique de l'emploi sur les jeunes, l'État décide au début des années 1980 de renforcer son rôle auprès des demandeurs d'emploi en créant des stages spécifiques aux chômeurs de longue durée. Parallèlement, il se désengage des dispositifs de formation plus généraux en confiant aux régions les stages de formation destinés aux chômeurs les moins éloignés de l'emploi. Depuis 1983 pour les adultes et depuis 1993 pour les moins de 26 ans, les conseils régionaux financent donc un grand nombre de stages, essentiellement qualifiants.

De 1994 à aujourd'hui : moins de stages de formation mais une diversification des instruments de lutte contre le chômage

Depuis 1993, les effectifs de chômeurs en formation sont en baisse. Les effectifs des « stages jeunes » proposés par les conseils régionaux diminuent lors de la mise en place de la décentralisation et se stabilisent dans les années 1990. Les entrées dans les stages de l'État destinés aux chômeurs de longue durée se réduisent progressivement. Parallèlement, les instruments de lutte contre le chômage se diversifient. La politique de l'emploi s'engage de plus en plus fortement vers l'allègement du coût du travail : abattement de charges sociales pour l'embauche à temps partiel en 1992, abaissement des cotisations sociales patronales sur les bas salaires à partir de 1993, allègements des charges ciblés sur certains publics (contrat initiative emploi (CIE) en 1995, soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE) en 2002).

De plus, depuis quelques années, l'accompagnement personnalisé est de plus en plus proposé aux demandeurs d'emploi. Ainsi, avec le programme d'action personnalisé (PAP) mis en place par l'ANPE en 2001, les chômeurs peuvent prétendre à une meilleure prise en charge et à un meilleur suivi par les conseillers à l'emploi. Le programme « trajet d'accès à l'emploi » (Trace), mis en place par la loi du 29 juillet 1998 et destiné aux jeunes les moins qualifiés, va encore plus loin. Ce programme vise à conférer aux conseillers des missions locales et des PAIO (permanences d'accueil, d'information et d'orientation), une fonction qui dépasse la simple orientation. Ils doivent envisager le parcours des jeunes dans leur globalité et les prestations qu'ils leur proposent peuvent aller de l'aide au logement au prêt financier, dans le but d'aider le jeune à trouver un emploi durable.

Une nouvelle façon de caractériser les stages et les stagiaires

La formation professionnelle offre aujourd'hui un paysage institutionnel assez complexe et encore évolutif. Il se partage entre État, conseils régionaux et partenaires sociaux (Unedic). De plus, les dispositifs de formation professionnelle sont nombreux. Compter et caractériser les stagiaires de manière globalisée et homogène s'avère donc particulièrement délicat.

La nouvelle enquête emploi de l'Insee permet de caractériser de manière uniforme les stages et les stagiaires. De plus, cette caractérisation est assez fine : dernier emploi occupé par le chômeur, ancienneté de chômage, déroulement du stage sont connus par exemple. Elle permet aussi d'estimer des taux d'accès à la formation, c'est-à-dire d'évaluer le pourcentage de chômeurs suivant une formation.

15 % des chômeurs suivent une formation

15 % des personnes ayant connu une période de chômage en 2003 ont suivi une formation au cours de cette même année. Cet accès varie suivant le sexe, l'âge, l'ancienneté de chômage, le niveau de formation ou la catégorie socioprofessionnelle (cf. tableau page suivante).

Tableau
Taux d'accès des chômeurs à la formation en 2003

	(en %)
Ensemble des chômeurs	14,9
Hommes	12,1
Femmes	17,4
15-25 ans	10,6
26-49 ans	18,3
50-54 ans	14,0
55 ans et plus	5,6
Chômeurs de plus d'un an	18,5
Chômeurs de plus de deux ans	21,5
Diplôme bac+5 ou plus	22,6
Diplôme niveau licence, maîtrise	22,1
Diplôme niveau bac+2	20,3
Baccalauréat et enseignement supérieur sans diplôme bac+2	17,7
Niveau baccalauréat sans études supérieures	17,7
Niveau terminale CAP-BEP, lycée	13,8
Troisième, année non terminale CAP-BEP	10,8
Collège	7,2
Enseignement primaire	7,6
Pas d'études	6,2
Agriculteurs exploitants	27,3
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	16,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	26,9
Professions intermédiaires	21,8
Employés	17,5
Ouvriers	10,3
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	10,0

Source : Insee, enquête sur l'emploi 2003

On retrouve les inégalités d'accès observées par ailleurs pour la formation des salariés : les chômeurs les moins diplômés et les plus âgés (55 ans et plus) sont nettement défavorisés en terme d'accès à la formation.

En revanche, les chômeurs de longue durée (de plus d'un an de chômage) et les femmes ont plus de chances de suivre une formation dans l'année.

Les stages suivis ont une durée moyenne de 360 heures, soit environ trois mois. Les jeunes font des stages plus longs en moyenne : un tiers d'entre eux suivent des formations qui durent 700 heures et plus. Dans près de la moitié des cas, les formations alternent cours théoriques et formations pratiques. Ce sont surtout des formations dans le secteur tertiaire (secrétariat, gestion, communication...) ou des formations de remise à niveau et de développement personnel (alphabétisation, disciplines générales élémentaires, élaboration de CV, préparation aux entretiens de recrutement...).

Les études disponibles ne mettent pas en évidence d'effets probants des stages sur le retour à l'emploi des chômeurs

Un certain nombre d'études françaises comme étrangères cherchent à vérifier si le passage par un stage de formation accélère le retour à l'emploi. Elles reposent sur un principe de comparaison du devenir d'un groupe d'individus formés à celui d'un groupe de non-formés, en veillant à ce que ces groupes soient a priori aussi comparables que possible. Peu de résultats probants ressortent de ces études : en moyenne, le passage par un stage ne conduirait pas à une insertion dans l'emploi plus rapide.

Plusieurs raisons expliquent ces résultats mitigés :

➤ *La formation est un outil moins efficace avec un taux de chômage voisin de 10 %.*

Ces évaluations sont à replacer dans le contexte actuel de chômage proche de 10 % et de forte mobilité professionnelle. Même lorsqu'ils ont été formés, les chômeurs de longue durée sont concurrencés par des chômeurs plus récents ou plus diplômés, qui ont la faveur des recruteurs.

➤ *Une complémentarité probablement insuffisante avec le monde de l'entreprise.*

Plusieurs auteurs insistent sur le risque de stigmatisation qui peut s'attacher aux anciens bénéficiaires de politiques d'emploi ou de formation, lorsqu'ils se confrontent de nouveau au marché du travail. Dans ce cadre, ce risque de stigmatisation peut être particulièrement fort lorsque la formation est simplement perçue par les employeurs potentiels comme un moyen vague de se préparer à l'emploi, mais sans lien réel avec leurs besoins immédiats.

En revanche, différents travaux convergent sur l'efficacité des stages en alternance pour les jeunes

Plus généralement, plusieurs études confirment que l'efficacité des mesures est d'autant plus forte que ces programmes sont proches d'un emploi marchand. En particulier, les contrats d'apprentissage et les contrats de qualification ont fait l'objet d'un grand nombre de travaux. Ceux-ci convergent quasi unanimement sur le constat d'une efficacité assez nette de ce type de mesures. À caractéristiques égales, non seulement les bénéficiaires s'insèrent plus rapidement que les non-bénéficiaires mais l'emploi trouvé est souvent plus durable. L'alliance entre formation générale et expérience pratique explique la nette plus-value de ces dispositifs.

Un développement des politiques d'accompagnement personnalisé

Si les stages généraux (hors alternance) ont peu d'effet, l'efficacité potentielle des politiques d'accompagnement personnalisé des chômeurs est davantage mise en relief tout au moins par une grande partie des études jusqu'ici menées. Dans ce cadre, les conseillers des organismes de placement articulent les différents outils à leur disposition pour élaborer avec les demandeurs d'emploi un parcours cohérent vers l'emploi. Les stages de formation constituent l'un de ces outils mais ce ne sont pas les seuls. Mais surtout, ils ne sont plus prescrits ponctuellement mais doivent être inscrits dans une démarche plus globale vers l'emploi. Les pouvoirs publics et les partenaires sociaux ont ainsi orienté de plus en plus leur action vers l'accompagnement, notamment à travers le Programme d'Aide au Retour à l'Emploi ou le programme TRACE pour les jeunes. De plus, récemment, le gouvernement a annoncé de nouveaux moyens en faveur de l'accompagnement personnalisé des jeunes sans qualification.

IV - LES DOSSIERS DE FRANCE, PORTRAIT SOCIAL

L'activité professionnelle des personnes handicapées

En 2003, année européenne des personnes handicapées, les débats législatifs sur le handicap ont mis en lumière les problèmes spécifiques de cette part de la population. Une part difficile à définir, tant les approches varient selon le pays et l'époque. Chacune correspond à un point de vue sur le handicap et donne une vision différente de la population concernée.

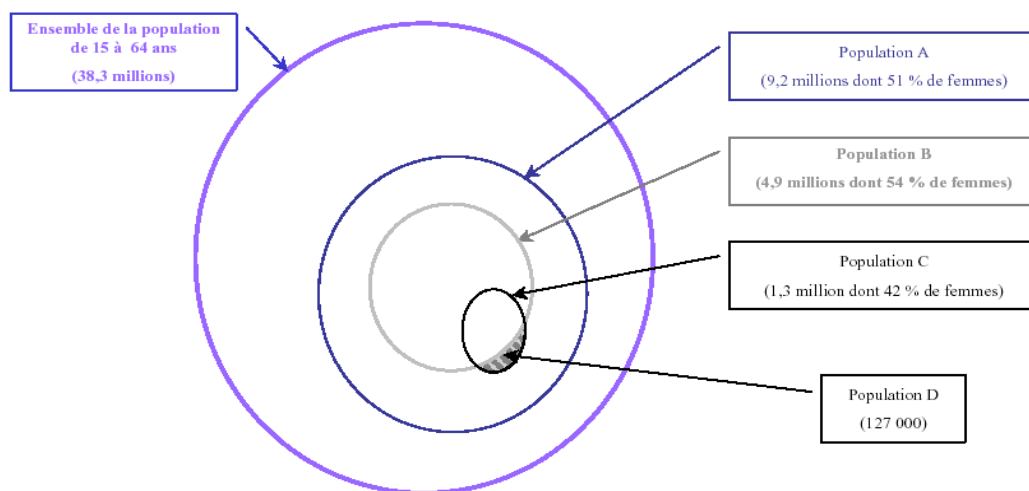
Comment mieux ouvrir le monde du travail aux personnes handicapées ? Peut-on inciter les employeurs à embaucher ces personnes ? Les évolutions législatives et les directives internationales vont dans le même sens : changer le regard sur la personne handicapée et cesser de la considérer systématiquement ou trop vite comme inapte au travail.

Les notions de « personne handicapée » et de « travailleur handicapé » varient selon les pays. En 2002, une enquête européenne a permis de chiffrer, selon plusieurs définitions, la population handicapée de 16 à 64 ans. En France, près d'une personne sur quatre vivant dans un domicile ordinaire a déclaré avoir un problème de santé de longue durée ou un handicap. Ce taux est plus élevé que la moyenne européenne (une personne sur six), proche de celui des Pays-Bas (25 %) ou du Royaume-Uni (27 %) mais bien plus éloigné de l'Allemagne (11 %), de l'Espagne (9 %), de l'Italie (7 %) ou de la Finlande (32 %). Ces divergences sont dues à des sensibilités différentes à la question posée, selon les contextes nationaux ; il n'est pas possible à ce stade de dire s'il s'agit d'attitudes culturelles réellement distinctes face au handicap et aux maladies chroniques ni si ces différences sont liées aux politiques et dispositifs institutionnels très divers selon les pays.

Une population à géométrie variable, relativement âgée et peu diplômée

Pour cerner la population handicapée, on ne peut se limiter au seul critère de la reconnaissance institutionnelle du handicap, de même que l'on ne peut se limiter aux seules personnes inscrites comme étant à la recherche d'un emploi pour approcher le chômage. Plusieurs définitions moins restrictives sont également proposées. La plus large est l'ensemble de personnes déclarant à l'enquête européenne avoir « un problème de santé de plus de six mois ou un handicap », la plus restrictive limitant le champ aux personnes ayant une invalidité ou une incapacité officiellement déclarée et reconnue. Entre ces deux approches, administrative et restrictive ou plus subjective et extensive, une définition intermédiaire tient compte des conséquences liées aux représentations sociales du handicap : elle retient les personnes dont le problème de santé ou le handicap limite l'accès à l'emploi, la quantité ou la nature du travail réalisable ou encore les possibilités de déplacement entre le domicile et le lieu de travail (cf. graphique 1).

Graphique 1
Répartition de la population handicapée selon les trois définitions retenues



Les populations A, B et C correspondent aux trois définitions étudiées dans le dossier

A : personnes ayant déclaré avoir un handicap ou un problème de santé de plus de six mois.

B : personnes ayant un handicap limitant leur capacité de travailler (quantité ou nature de travail ou trajet domicile-travail).

C : personnes ayant un handicap reconnu par une administration au sens de la loi de 1987 (travailleurs handicapés reconnus par les Cotorep, accidentés du travail, invalides pensionnés et assimilés).

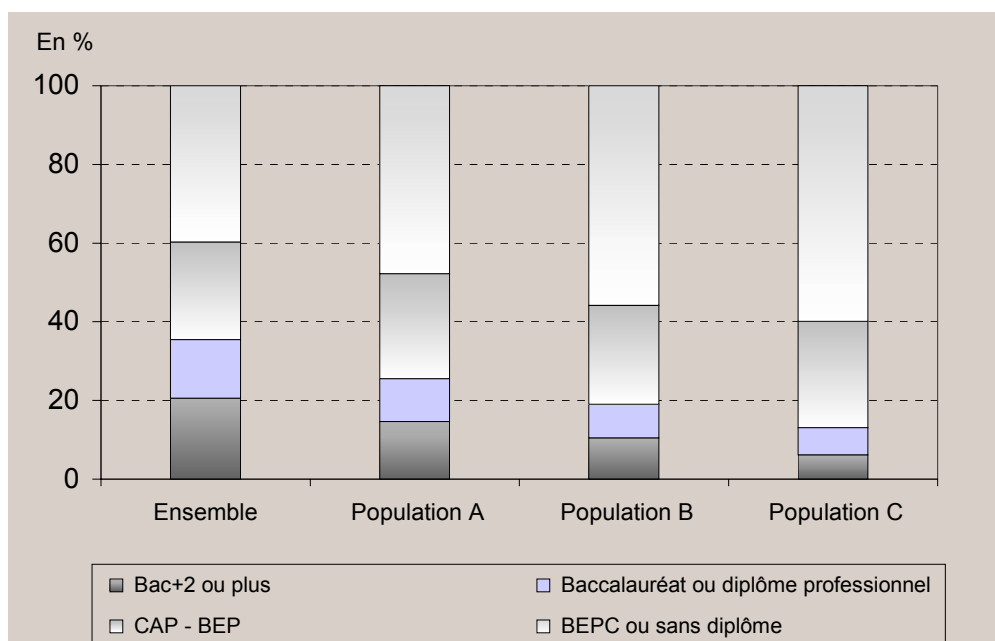
D : population C mais ne déclarant pas de limitation dans sa capacité de travailler.

Source : Insee, enquête complémentaire à l'enquête sur l'emploi, mars 2002 ; traitement Dares.

Quel que soit le contour retenu, l'image de la population handicapée est celle de personnes relativement âgées et peu diplômées et les difficultés d'accès à l'emploi restent importantes (cf. graphique 2). En tenant compte du fait que l'âge, le sexe, le diplôme et la zone d'habitation contribuent à expliquer la probabilité d'être en emploi, avoir un problème de santé de longue durée ou un handicap diminue de moitié les chances de travailler.

Graphique 2

Structure de la population âgée de 15 à 64 ans selon le handicap et le diplôme



Source : Insee, enquête complémentaire à l'enquête sur l'emploi, mars 2002 ; traitement Dares.

La structure par catégories sociales montre que les ouvriers sont plus souvent handicapés que les cadres. On peut supposer qu'il y a là cumul de deux effets : d'une part les personnes handicapées dès leur jeunesse ont moins accès aux études et aux diplômes élevés, et se retrouvent donc plus souvent ouvriers. D'autre part, les ouvriers sont plus exposés que les autres catégories sociales aux problèmes graves de santé et aux accidents du travail.

La place du travail dans le handicap

Parmi les personnes qui déclarent un problème de santé chronique ou un handicap et qui ont déjà travaillé, l'origine des problèmes de santé est une fois sur cinq attribuée au travail. En particulier, les accidents du travail représentent 5 % des causes des problèmes chroniques de santé. Plus de 40 % des personnes ayant des problèmes aux membres supérieurs ou problèmes de dos et du cou et 27 % de celles ayant des problèmes aux membres inférieurs les attribuent au travail ; c'est aussi assez souvent le cas pour les difficultés auditives et les dépressions.

Des différences notables apparaissent en fonction de la catégorie socio-professionnelle, en matière de fréquence et de nature du handicap mais aussi de conséquences sociales. Les problèmes chroniques de santé touchent près d'un ouvrier sur trois, un agriculteur sur quatre et un cadre sur cinq.

Les agriculteurs, artisans et ouvriers sont plus fréquemment concernés par les problèmes de dos ou des membres. Les cadres sont surtout touchés par des difficultés visuelles tandis que les problèmes cardiaques et respiratoires sont plus souvent évoqués par les artisans et commerçants.

Un accès difficile à l'emploi

Il apparaît que, malgré la politique d'incitation à l'embauche de travailleurs handicapés, les difficultés d'accès à l'emploi restent importantes sur le marché du travail. 55 % des personnes qui déclarent avoir un problème de santé ou un handicap et 37 % de celles qui bénéficient d'une reconnaissance administrative travaillent effectivement, contre 62 % dans l'ensemble des 15-64 ans, facteur aggravé par le caractère relativement plus âgé de la population handicapée.

La déclaration d'une limitation par rapport à l'emploi est encore plus pénalisante, de même que le fait d'avoir un handicap officiellement reconnu. Une fois exclues les différences liées à l'âge et au diplôme, les travailleurs dont le problème de santé entraîne certaines limitations relatives à l'emploi ou qui ont une reconnaissance officielle de leur handicap occupent plus souvent un emploi à statut particulier (contrat à durée déterminée, stage ou emploi aidé) que l'ensemble de la population.

La loi de 1987 : des incitations insuffisantes

La loi de 1987 oblige les établissements du secteur privé de plus de 20 salariés à employer des personnes handicapées à hauteur de 6 % de leurs effectifs ou à envoyer une contribution financière à l'Agefiph, ou à des sous-traitances et accords bénéficiant aux travailleurs handicapés (secteur protégé...). Ces différentes modalités peuvent être combinées. La loi qui est en cours de discussion au Parlement a modifié les modalités de la contribution des entreprises du secteur privé afin de les inciter à employer davantage de personnes handicapées.

Dans les établissements assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, les personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap représentent 2,6 % des effectifs en équivalent temps plein en 2002, loin du taux de 6 % fixé comme objectif par la loi de 1987. Dans le secteur privé, la part des personnes handicapées dans l'effectif de l'établissement est sensiblement plus faible lorsqu'il y a moins de 20 salariés (1,6 %). Plus d'un établissement assujetti sur trois n'emploie aucun travailleur handicapé directement et préfère remplir son obligation par des contributions financières ou d'autres modalités (cf. *tableau ci-dessous*).

Tableau

Répartition des établissements assujettis à l'obligation d'emploi des personnes handicapées selon les modalités de réponse à la loi en 2002 (données provisoires)

	(en %)
Modalités retenues	
Contribution Agefiph seulement	29,2
Contribution Agefiph + soustraction milieu protégé	6,4
Total établissements assujettis n'ayant aucun travailleur handicapé	35,6
Travailleur handicapé + soustraction milieu protégé	6,7
Travailleur handicapé + soustraction milieu protégé + contribution Agefiph	8,3
Travailleur handicapé + contribution Agefiph	14,9
Travailleurs handicapés seulement	29,8
Total établissements assujettis employant des travailleurs handicapés	59,7
Accords	4,8
Total	100,0

Sources : Dares, déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH).

V - QUELQUES FICHES THÉMATIQUES PROPOSÉES DANS L'OUVRAGE

Culture

En 2003, les dépenses culturelles des ménages s'élevaient à 38,6 milliards d'euros, en progression de 1,8 % par rapport à 2002. Elles représentent 4,5 % de l'ensemble des dépenses de consommation des ménages. C'est le marché de la vidéo et en particulier les ventes de DVD qui progresse le plus entre 2002 et 2003 (+ 14,8 %), tandis que les achats d'enregistrements sonores reculent fortement (- 18,2 %). Pour les DVD, les ventes sont ainsi passées en quantité de 49 millions à 76 millions en un an, et si la moitié seulement des possesseurs de magnétoscope achetaient des cassettes enregistrées, 90 % des possesseurs de lecteurs DVD ont acheté des DVD. La baisse des achats de disques et cassettes serait due en partie à la banalisation de la copie de CD et à l'explosion du téléchargement sur Internet, liées à un taux d'équipement des ménages de plus en plus important en micro-ordinateurs. Mais le repli de ce marché n'est sans doute pas seulement imputable au piratage. En effet les CD téléchargés n'auraient pas nécessairement été achetés.

Avec 174,2 millions d'entrées dans les salles de cinéma en 2003 contre 184,2 en 2002, la fréquentation subit une légère érosion pour la deuxième année. Cette baisse, qui porte intégralement sur le premier semestre, peut s'expliquer par la combinaison de plusieurs facteurs : augmentation du prix moyen du billet, offre de films, succès du DVD lié à la réduction du délai vidéo à 6 mois après la sortie des films en salles et téléchargement gratuit et illégal sur Internet, même si son incidence est difficile à mesurer.

Au cours de cette même année, les musées nationaux accusent également une baisse de fréquentation : - 4,4 % pour l'ensemble des musées ; - 4,1 % pour le Louvre, - 15,9 % pour le musée d'Orsay.

Consommation des ménages en produits et services culturels

(en millions d'euros courants)

	1993	2000	2001	2002	2003
Livres	2 728	2 817	3 073	3 150	3 181
Journaux, revues et périodiques	6 500	5 640	5 734	5 787	5 817
Télévision	4 532	6 847	7 072	7 368	7 688
Vidéos (cassettes et DVD)	751	1 598	1 989	2 700	3 100
Récepteurs et autoradios, radios combinées	1 224	1 481	1 430	1 323	1 177
Appareils d'enregistrements du son et de l'image	2 245	2 394	2 530	2 499	2 428
Disques et cassettes	1 532	1 695	1 855	1 928	1 577
Produits photographiques	626	678	674	660	651
Activités photographiques	2 116	2 620	2 626	2 649	2 594
Cinéma	709	929	1 063	1 080	1 086
Spectacles	1 444	2 996	3 082	3 487	3 914
Manèges forains et parcs d'attractions	1 420	1 827	1 911	2 020	2 055
Bals et discothèques	955	1 123	1 107	1 190	1 241
Musées, monuments	193	373	402	448	494
Ensemble des dépenses culturelles	28 514	34 668	36 192	37 924	38 612
Part de la consommation totale (en %)	4,7	4,5	4,5	4,6	4,5

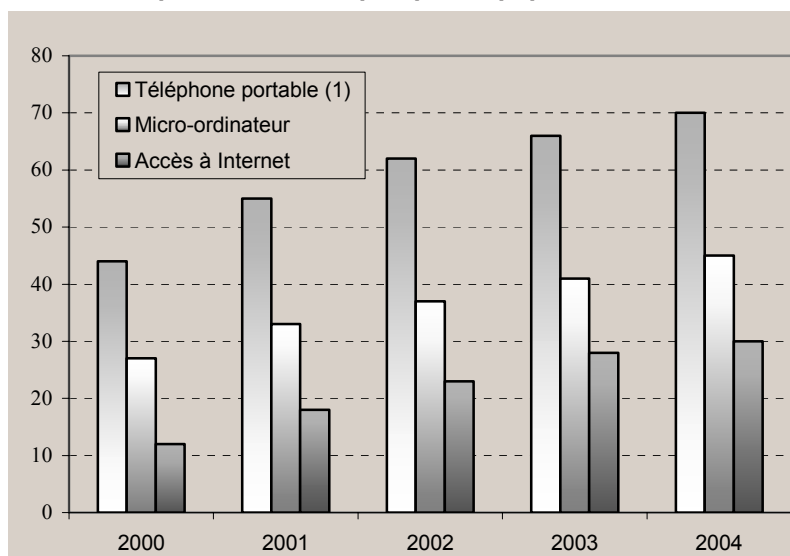
Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

Loisirs et modes de vie

Popularité des NTIC

Début 2004, 70 % des ménages déclarent disposer d'au moins un téléphone portable, 45 % d'un micro-ordinateur et 30 % d'un accès à Internet. C'est parmi les ménages dont la personne de référence est cadre (ou ancien cadre pour les retraités) que ces équipements sont les plus répandus : respectivement 82 %, 72 % et 58 %. À l'inverse, les ménages d'agriculteurs sont les moins équipés (37 %, 25 % et 19 %) à l'exception d'Internet, présent chez seulement 16 % des ouvriers.

Taux de possession de quelques équipements de loisirs



(1) Au moins un membre du ménage est possesseur.

Champ : ensemble des ménages.

Source : Insee, enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages.

Au 31 décembre 2003, le nombre d'abonnés à Internet atteint près de 3,5 millions. Pour les téléphones mobiles, dont les achats ont bénéficié d'une nette reprise au cours de l'année, le nombre de Français équipés avoisine 42 millions, avec un taux de possession de près de 90 % chez les jeunes (18-29 ans). Dans le domaine de la micro-informatique, les achats de portables explosent avec une progression de 88 % en quantité. Ce développement tient non seulement à une baisse des prix mais aussi aux améliorations technologiques : puissance, taille de l'écran, fonctionnalités multimédia...

Logement

En 2003, la France compte 30,7 millions de logements, soit 1,1 % de plus qu'en 2002. Plus de 80 % d'entre eux sont des résidences principales, c'est-à-dire des logements occupés par les ménages la plus grande partie de l'année, 10 % sont des résidences secondaires et 7 % des logements vacants. Sur l'ensemble des résidences principales, 56 % des ménages sont propriétaires et 38 % locataires.

Parmi les 9,3 millions de logements « loués vides », plus de la moitié appartiennent au secteur locatif privé. Dans le secteur social, on dénombre 4,2 millions de logements dont 3,8 sont des HLM. Après un léger recul entre 1984 et 1988, le parc locatif ne cesse de se développer. Depuis 1996, sa croissance repose essentiellement sur le secteur libre (+ 390 000 logements), impulsée par les particuliers, qui ont bénéficié des dispositifs des lois Périssol puis Besson.

Statut d'occupation des résidences principales

	(en %)					
	1978	1984	1988	1992	1996	2002
Ensemble des propriétaires	46,6	50,7	53,6	53,8	54,3	56,0
Accédants	19,9	24,4	26,1	23,5	22,3	21,0
Non accédants	26,8	26,3	27,4	30,3	32,0	35,0
Ensemble des locataires	41,0	39,0	37,2	37,7	38,1	37,9
Secteur locatif privé	27,7	22,4	20,2	20,6	20,5	20,7
<i>dont loi de 1948</i>	5,0	3,5	2,5	2,0	1,4	1,0
Secteur social	13,3	16,5	17,0	17,1	17,6	17,3
Autres (1)	12,3	10,4	9,2	8,5	7,6	6,1

1) Locataires de meublés, fermiers ou métayers, logés gratuitement.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes sur le logement.

L'état du parc des résidences principales continue de s'améliorer : en 1978, près de 27 % des logements ne disposaient pas du minimum de confort sanitaire, en 2002, ils ne sont plus que 2,5 %. La surface moyenne des logements, qui constitue un autre élément de confort, est aussi en progression constante : chaque personne d'un ménage dispose aujourd'hui d'une surface moyenne de 37 m², soit 10 m² de plus qu'en 1978.

L'appréciation des ménages sur leurs conditions de logement suit la même tendance : en 2002, près des trois quarts d'entre eux s'estiment satisfaits ou très satisfaits, tandis que 7,2 % les jugent insuffisantes, voire très insuffisantes contre 13,4 % en 1978.

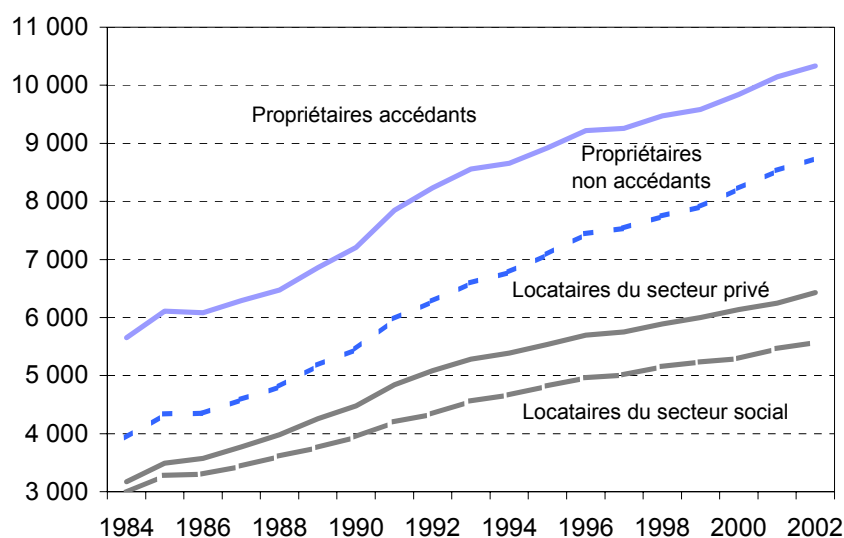
Dépenses de logement

En 2002, les dépenses consacrées au secteur du logement représentent 21 % du produit intérieur brut (PIB). Environ 8 % sont prises en charge par la collectivité sous forme d'aides. Les ménages, quant à eux, consacrent un peu plus d'un cinquième de leur revenu disponible brut à ces dépenses et la moitié de leur épargne brute à de l'investissement en logement.

Les dépenses courantes de logement, qui couvrent les loyers, les dépenses d'énergie ainsi que les charges, s'élèvent à 216 milliards d'euros pour l'ensemble des ménages, soit une moyenne de 7 900 € par ménage, chiffre variant de 5 600 € à 10 300 € selon le statut d'occupation et la filière.

Dépenses courantes moyennes par logement et par filière

En euros



Champ : France métropolitaine et Dom, hors logement en collectivité (maisons de retraites, foyers...)

Source : ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer, compte du logement.

Près des trois quarts des dépenses courantes de logement concernent les loyers, 18 % les dépenses d'énergie et 9 % les charges. Entre 2001 et 2002, ces dépenses progressent de 3,7 %, soit un peu moins vite que l'année précédente (+ 4,2 %), en raison à la fois de la hausse du prix des loyers (+ 2,7 %) et d'une baisse des dépenses d'énergie liée à la clémence de l'hiver. Ces dépenses courantes représentent une part croissante du budget des ménages (21,1 % du revenu disponible brut en 2002, contre 19,1 % en 1990).

**V – Quelques fiches thématiques proposées dans l'ouvrage
Fiche n 33/ Cadrage international : état de santé de la population**

Cadrage international : état de santé de la population

Pour l'année 2002, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime le nombre total de décès dans le monde à près de 57 millions, dont 20 % chez des enfants de moins de 5 ans.

La plupart des décès juvéno-infantiles (98 %) ont touché des enfants vivant dans des pays en développement et ils sont principalement dus aux maladies infectieuses et parasitaires. L'une des dix premières causes de décès d'enfants de moins de 5 ans, l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) en a provoqué près de 4 %.

Parmi les pays en développement subsistent de forts contrastes : en Chine, par exemple, moins de 10 % des décès se produisent avant l'âge de 5 ans contre 40 % en Afrique. Sur ce continent, particulièrement frappé par l'épidémie due au VIH, la mortalité juvéno-infantile est plus forte aujourd'hui qu'il y a dix ans.

Chez les adultes âgés de 15 ans ou plus, le nombre de décès a atteint 45 millions dont près des trois quarts ont été provoqués par des maladies non transmissibles : un peu plus de la moitié d'entre elles sont des affections cardio-vasculaires. Dans les pays développés, les cardiopathies et les accidents vasculaires cérébraux constituent les deux premières causes de mortalité et représentent 36 % des décès. Dans les pays en développement, les maladies cardio-vasculaires ont fortement progressé et se classent désormais parmi les principales causes de décès.

Un dixième des adultes (4,5 millions) est décédé des suites de traumatismes. Plus de 3 millions des personnes ayant succombé des suites de leurs blessures étaient des hommes, davantage exposés aux traumatismes dus aux accidents de la route ainsi qu'aux actes de violence et de guerre.

Les tumeurs malignes sont à l'origine d'environ 7 millions de décès dans l'ensemble de la population mondiale, dont 17 % sont attribués au seul cancer du poumon et pour les trois quarts d'entre eux, chez des hommes. En 2002, le nombre de malades décédés d'un cancer du poumon est estimé à 1,2 million ; il a progressé de près de 30 % par rapport à 1990.

L'infection par le VIH a été responsable de 3 millions de décès dont près de 80 % sont survenus en Afrique subsaharienne, soit près de 6 000 morts par jour dans cette région. Elle a entraîné un retournement de tendance dans la mortalité des adultes et l'espérance de vie dans cette région du monde. Les pays africains constituent ainsi une exception notable à la hausse de l'espérance de vie à 15 ans, qui a progressé de 2 à 3 ans presque partout dans le monde depuis 1980. C'est aussi le cas de certains pays d'Europe de l'Est, surtout ceux qui constituaient l'URSS, où elle a reculé de 4,2 ans pour les hommes et de 1,6 an pour les femmes sur la même période.

Principales causes de décès dans le monde en 2002

(en milliers)

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Affections transmissibles, périnatales, maternelles et nutritionnelles	18 416	32,3	9 477	31,6	8 938	33,0
Maladies infectieuses et parasitaires	11 122	19,5	5 968	19,9	5 154	19,0
Infections des voies respiratoires	3 845	6,7	1 931	6,4	1 914	7,1
Affections périnatales	2 464	4,3	1 368	4,6	1 096	4,0
Carences nutritionnelles	475	0,8	210	0,7	264	1,0
Affections non transmissibles	33 424	58,6	16 992	56,7	16 432	60,7
Tumeurs malignes	7 106	12,5	3 963	13,2	3 144	11,6
Maladies cardio-vasculaires	16 655	29,2	8 074	27,0	8 581	31,7
Affections des voies respiratoires	3 696	6,5	1 909	6,4	1 788	6,6
Maladies de l'appareil digestif	1 963	3,4	1 091	3,6	872	3,2
Traumatismes	5 188	9,1	3 480	11,6	1 708	6,3
Non intentionnels	3 562	6,2	2 317	7,7	1 245	4,6
Intentionnels	1 626	2,9	1 164	3,9	462	1,7
Toutes causes	57 027	100,0	29 949	100,0	27 078	100,0

Source : OMS

**V – Quelques fiches thématiques proposées dans l'ouvrage
Fiche n 34/ Cadrage international : protection sociale**

Cadrage international : protection sociale

Les dépenses

En 2001, dans l'Union européenne, la part des dépenses de protection sociale représente 27,5 % du produit intérieur brut (PIB), en hausse de 0,2 point par rapport à 2000. Ces dépenses croissent un peu plus vite que le PIB, phénomène qui touche la grande majorité des pays.

Parmi les prestations sociales, les dépenses de vieillesse et survie restent prédominantes : 46 %, soit 12,2 % du PIB. Entre 1992 et 2001, elles progressent de 27,1 % à prix constants, soit 2,7 % en moyenne par an. Confrontés au vieillissement de la population (la part des européens âgés de 60 ans ou plus est passée de 20,2 % en 1992 à 21,6 % en 2001), plusieurs pays mettent en place des réformes des systèmes de retraite, dont les effets devraient progressivement se faire sentir.

Les prestations de maladie et soins de santé, qui constituent un peu plus de 28 % du total, augmentent sur la même période de 22,3 % en termes réels. Cette évolution reflète, entre autres, les efforts entrepris par certains États membres pour rendre l'accès aux soins de santé universel.

En ce qui concerne les prestations liées au chômage (6,2 % de l'ensemble), elles diminuent de 13,7 % en termes réels entre 1992 et 2001, soit une baisse de 1,6 % par an en moyenne. Cette diminution résulte d'une amélioration progressive de la situation économique et des réformes du système d'indemnisation dans un certain nombre de pays.

Le financement

Les principales sources de financement de la protection sociale en Europe sont les cotisations sociales (60,5 % du total des recettes en 2001), puis les contributions publiques alimentées par les impôts (36,0 %). Cette moyenne masque des différences importantes entre les pays. Ces divergences sont le fruit de l'histoire et des logiques institutionnelles des systèmes de protection sociale de chaque pays. Elles s'atténuent peu à peu avec l'accroissement du financement fiscal dans les pays où il était faible comme en France et au Portugal par exemple. Entre 1992 et 2001, la part des contributions publiques s'accroît (+ 4,6 points) au détriment de celle des cotisations sociales (- 4,0 points).

Prestations sociales dans les pays de l'Union européenne par groupe de fonctions en 2001

(en % du total des prestations)

	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Invalidité	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale
Allemagne	42,4	28,8	7,7	10,4	8,2	2,5
Autriche	49,5	24,7	8,1	10,6	5,0	2,1
Belgique	43,7	25,0	9,0	9,1	11,7	1,6
Danemark	38,0	20,3	12,5	13,3	10,0	6,0
Espagne	45,3	30,0	7,6	2,6	12,9	1,7
Finlande	36,6	24,5	13,7	12,1	9,8	3,3
France	43,7	29,2	6,0	9,5	7,1	4,4
Grèce	51,3	25,8	5,0	6,9	6,0	5,1
Irlande	24,8	43,4	5,2	12,5	8,3	5,8
Italie	62,3	26,1	5,7	4,0	1,6	0,3
Luxembourg	39,4	25,4	14,2	16,8	2,5	1,6
Pays-Bas	41,8	30,4	11,6	4,4	5,0	6,8
Portugal	45,8	31,3	12,3	5,6	3,6	1,3
Royaume-Uni	46,5	28,1	9,4	6,8	2,9	6,3
Suède	39,1	29,2	12,4	9,6	5,6	4,3
Union européenne	46,0	28,2	8,0	8,0	6,2	3,6

Source : Eurostat-SESPROS.